

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

### Absents Excusés :

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 32

représentés : 7

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

### Délibération n°26-27

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat général

Affaire suivie par Claire PIERONI

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'AMENAGEMENT LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et suivant et R. 300-9,

VU le décret n°2009-889 du 22 juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de constituer une Commission municipale d'aménagement à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, prévue à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme, chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de constituer une Commission municipale d'aménagement comprenant 16 membres, plus le Maire, Président :

**SONT DÉSIGNÉS** membres de la commission municipale d'aménagement les membres suivants :

Frédéric PETITTA, Maire, Président :

Nathalie VASSEUR	Philippe DECOMBLE	Laurence BELAIGUES
Jean-Pierre VIMARD	Alice SEBBAG	Héritier LUNDA
Sarah BENHAMMOU	Maria DE JESUS	Michael AMAND
Philippe ROGER	Mohammed ZAOUÏ	Dimitri GORGE BERNAT
Nadia CARCASSET	Karine FARINA	
Amir BEN MERZOUG	Marc LE MEUR	

Suppléants : Julie FERRÉ, Mélanie SCHLATTER

**DESIGNATION** de Jean-Pierre VIMARD pour assurer le remplacement du Maire, Président de ladite Commission, en cas d'absence ou d'empêchement.

### VOTE

Pour : 37

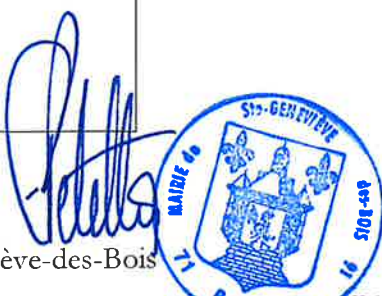
Contre :

Abstention : 2

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.